



Le Président
Jean-Jacques BUIGNE
09 52 23 48 27
jjbuigne@armes-ufa.com

Monsieur le Procureur de la République
Tribunal de Grande Instance de Lyon
67 rue Servient
69003 Lyon

La Tour du Pin le 25 novembre 2011

Concerne : Destruction de biens culturels

Monsieur le Procureur,

La presse s'est largement fait l'écho de la saisie d'armes chez un collectionneur de votre juridiction sur laquelle les membres de notre association souhaitent faire le commentaire suivant :

- Cette saisie s'est faite sans aucun respect pour ces objets anciens qui représentent une certaine valeur pécuniaire et qui sont la mémoire de notre pays.
- Cette collection comprenait des armes anciennes dont l'acquisition et la détention sont libres.
- Elle comprenait également des épaves d'armes qui ne sont pas classées comme armes. Celles-ci sont considérées comme « ferraille » au sens de l'arrêté du 15 novembre 2000 (NOR: DEFC0002242A). Pour un matériel militaire, la Cour de Cassation a motivé son arrêt ainsi : « *compte tenu de son état d'épave, n'avait plus le caractère de matériel militaire* ». (CC 1/07/03 pourvoi n°01-01459.)
- Enfin elle comprenait des armes qui seront prochainement classées dans les catégories D ou C, c'est-à-dire qu'elles seront libres, soumises à enregistrement ou à déclaration. Le texte sera examiné par les sénateurs le 8 décembre prochain.

Il nous semble excessif d'ordonner une saisie pour ces armes qui sont de détention libre pour certaines ou qui le seront prochainement.

Mais ce qui nous a semblé excessif est de les avoir fait détruire. Ironie du calendrier, au moment où cette destruction s'opérait, Monsieur le Président de la République inaugurait le Musée de la Grande Guerre du pays de Meaux. Dans son discours il parle de « *collection unique au monde*. » Le président se félicite que cette collection ne soit pas partie à l'étranger comme cela aurait pu être le cas si la solution du musée n'avait

pas été trouvée. Il a également précisé « *un pays qui n'attache pas d'importance à son histoire est un pays qui n'a pas d'avenir et pas de mémoire.* »

Les armes qui ont été détruites sont les mêmes que celles que valorisait le président.

En outre, elles ont une valeur pécuniaire. Si vraiment il avait fallu punir un délit pénal, les domaines auraient pu les mettre en vente pour en retirer une bonne valeur. Ou encore elles auraient pu figurer dans un Musée.

Si par le passé, tous les objets légués par l'histoire avaient été traités de la sorte, nos musées seraient vides aujourd'hui. Quand la justice procède à la destruction d'objets anciens sans s'assurer de leur intérêt historique, cela est préjudiciable au devoir de mémoire et au patrimoine national. Et pourtant nous sommes au début du XXIème siècle, bien conscients de ces notions culturelles.

Cela d'autant plus que notre association participe depuis deux ans au processus de réforme de la réglementation des armes visant à la rendre plus « *réaliste* » concernant les armes historiques ou de collection en raison de leurs « *caractéristiques techniques ou de leur destination.* »

Je vous demande, Monsieur le Procureur, de donner toutes instructions utiles pour qu'à l'avenir de telles destructions ne se produisent plus. Il faut préserver ce patrimoine inestimable qui manquera forcément aux générations futures.

Je vous prie de croire, Monsieur le Procureur, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Jean-Jacques BUIGNE
Président de l'UFA